

diminué de \$10.5 millions en 1970-71 à \$7 millions en 1973-74, mais les débours ont triplé au cours de la même période.

L'ACDI s'intéresse également aux organismes d'aide non gouvernementaux, au secteur commercial et à l'industrie. Au cours de l'année financière 1968-69, elle a accordé \$5 millions à des organismes bénévoles pour les aider à accroître leur contribution au développement international. En 1973-74 le chiffre était passé à \$16 millions. La valeur totale de l'aide accordée par des organismes canadiens du secteur privé aux pays en voie de développement est estimé à environ \$50 millions par an.

L'ACDI intervient dans le secteur privé des économies des pays en voie de développement et contribue à l'expansion d'entreprises canadiennes outre-mer. Elle travaille de concert avec des entreprises canadiennes, le ministère de l'Industrie et du Commerce, des sociétés de financement internationales, les banques de développement et des sociétés étrangères pour essayer de déterminer les possibilités d'investissement et de contribuer au financement dans tous les secteurs de l'industrie secondaire des pays en voie de développement.

Le Programme des bourses d'études du Commonwealth a été créé en 1958 pour permettre aux étudiants prometteurs des pays du Commonwealth d'étudier dans d'autres pays membres. La Grande-Bretagne fournit la moitié des bourses d'études accordées chaque année et le Canada, le quart. Depuis 1969, l'administration du programme est assumée par l'Association des universités et collèges du Canada, mais les fonds sont accordés par l'ACDI. En janvier 1974, 252 étudiants étaient bénéficiaires d'une bourse, et les dépenses se chiffraient à environ \$1.8 million.

Depuis 1965, le Canada offre également dans le cadre de ce même programme des bourses de recherches et de séjour. Des éducateurs d'autres pays du Commonwealth sont invités à faire un séjour dans une université ou autre établissement d'enseignement du Canada pour y effectuer des recherches dans leur domaine de spécialisation.

Fonds du Commonwealth pour la coopération technique. Mis sur pied en avril 1971 à la suite d'une Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth et administré par le Secrétariat du Commonwealth ce Fonds a pour objet de fournir de l'aide multilatérale sous la forme de services de consultation en planification économique et dans d'autres domaines connexes. En 1973-74, les contributions versées par le Canada au Fonds ont atteint \$1 million.

Le Centre de recherches pour le développement international est un organisme international financé par des fonds canadiens. Créé en 1970 pour entreprendre et encourager des recherches sur les problèmes des régions en voie de développement, il stimule la coopération entre le monde industrialisé et le monde en voie de développement. En sa qualité de coordonnateur des recherches pour le développement international, il s'assure les services de scientifiques et de technologues des sciences naturelles et des sciences sociales tant du Canada que d'autres pays. Il aide également les régions en voie de développement à faire de la recherche et à créer les techniques et les institutions dont elles ont besoin pour résoudre leurs propres problèmes. Le Centre offre également des subventions de recherche aux aspirants au doctorat et autres candidats qualifiés qui sont des citoyens ou des résidents canadiens ayant le statut d'immigrant reçu depuis trois ans.

Les activités du Centre sont groupées sous quatre programmes: sciences de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition; sciences de l'information; sciences de la population et de la santé; et sciences sociales et ressources humaines. Au 31 décembre 1973, le Centre avait approuvé 190 projets d'une valeur totale de \$23.2 millions à l'intention de 142 bénéficiaires dans 75 pays. La plupart des activités de recherche et des séminaires connexes ont été menés dans les pays en voie de développement par leurs organismes de recherche.

Le gouvernement canadien a octroyé au Centre \$2.4 millions en 1970-71, \$2.5 millions en 1971-72, \$8 millions en 1972-73 et \$14 millions en 1973-74.

3.7 Défense

3.7.1 Ministère de la Défense nationale

Le ministère de la Défense nationale a été créé en 1922 par la Loi sur la défense nationale, qui regroupait les anciens ministères de la Milice et de la Défense, du Service naval ainsi que la